

L'ASSURANCE DES PERTES D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE

Évaluer la perte d'exploitation et proposer une couverture du risque optimale

2 JOURS, 14 HEURES

ASSURANCE DOMMAGES

CODE : AAD17

Objectifs de la formation

Définir le risque de perte d'exploitation

Distinguer les événements couverts et les exclusions dans le cadre de l'assurance pertes d'exploitation

Proposer des extensions de garantie pour une couverture optimale du risque de perte d'exploitation

Disposer d'une méthode d'évaluation des pertes subies

Parmi nos formateurs

- **AKSIL Guillaume**
Avocat Associé, Spécialiste en droit des assurances ,
- **QUILICHINI Paul Vincent**
Consultant & formateur en assurance et vente d'assurance,

Public concernés

- Juristes ; Responsable administratifs et financiers ; Risk managers, Gestionnaires de contrats risques d'entreprises ; Chargés d'indemnisation risques d'entreprises ; Managers technico-commerciaux ; Chargés de clientèle ; Agents généraux ; Courtiers en assurance des entreprises

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Promotion d'été -10% : Sessions en virtuel : 1 485,00 €HT
- Promotion d'été -10% : Sessions en présentiel : 1 579,50 €HT
- Tarif Session en classe virtuelle : 1 650,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 755,00 €HT

Rappel des notions fondamentales sur le traité des risques d'entreprises

Le champ d'application du TRE

Les risques concernés

La qualité d'un risque

Définir l'assurance de pertes d'exploitation

Le risque de perte d'exploitation

- Définir le résultat d'exploitation et identifier les variables qui peuvent entraîner son altération
 - Énumérer les conséquences commerciales indirectes de la survenance d'un sinistre
 - Énumérer les conséquences financières indirectes de la survenance d'un sinistre
 - Énumérer les conséquences sociales indirectes de la survenance d'un sinistre
 - Relier la souscription d'une assurance perte d'exploitation à celle d'une assurance de dommages aux biens directs
-

Les garanties de l'assurance de base

- La notion de marge brute
 - Les frais supplémentaires d'exploitation engagés à la suite de la survenance d'un sinistre
-

Les garanties des assurances complémentaires optionnelles

- Les frais et pertes « additionnels » : frais supplémentaires additionnels, pénalités de retard, honoraires d'expert...
-

Les conditions à réunir pour la bonne application des garanties complémentaires optionnelles

Le périmètre des risques couverts par l'assurance de pertes d'exploitation

Les périls couverts dans le cadre de l'assurance de base de pertes d'exploitation

ILLUSTRATION Comparaison des conditions générales du contrat PE de quelques compagnies

- Objectif : découvrir un marché qui recouvre des approches différentes
-

Les exclusions dans le cadre de l'assurance de base de pertes d'exploitation

Les options de souscription disponibles en complément de la garantie de base

- Les extensions à d'autres événements et / ou périls :
- Actes de vandalisme, de sabotage, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme et attentats
- Chute d'appareils de navigation aérienne et d'engins spatiaux
- Effets du déchaînement des forces de la nature
- Action de la grêle, du poids de la neige sur les toitures
- Risques spéciaux
- Accidents des systèmes électroniques
- Bris de machines
- Les extensions à d'autres biens :
- Extensions aux conséquences de dommages environnants
- L'indemnisation du préjudice subi suite à une carence des fournisseurs
- L'indemnisation du préjudice subi suite à une carence des clients
- L'indemnisation du préjudice subi suite à des difficultés ou interdiction d'accès

EXERCICE QCM sur exclusions et extensions du contrat PE

- Identifier les exclusions de la garantie de pertes d'exploitation et les différentes options possibles du contrat PE, à partir des conditions générales
-

Les éléments nécessaires à l'établissement d'un contrat d'assurance Pertes d'exploitation

La période d'indemnisation

- Analyser la vulnérabilité de l'entreprise
 - Les variables de la période d'indemnisation :
 - Pour les bâtiments
 - Pour l'équipement et les installations
 - Pour les matières premières et les marchandises
 - Pour la perte de parts de marché ou de clientèle
 - Le cas des entreprises saisonnières
-

Le montant de la perte

- Lister les documents comptables à prendre en compte et analyser les éléments financiers
-

EXERCICE Analyse d'un compte de résultat, et de l'actif d'une entreprise. Approche différenciée des éléments d'actifs en regard de leur vulnérabilité au risque

- Objectif : repérer les éléments constitutifs d'un compte de résultat
-

Les charges variables

- Répertorier les frais fixes et les frais variables d'exploitation
-

EXERCICE Identifier les charges fixes et variables dans un compte de résultat

- Objectif : distinguer caractère fixe ou variable des charges d'exploitation
-

La marge sur les taux variables

- Déterminer le taux net et le taux moyen relatifs au contrat perte d'exploitation
-

La perte d'exploitation

- Déterminer la PEM (Perte d'Exploitation Maximale)
 - Ajuster le montant à déclarer et l'assiette de garantie en fonction des évolutions de l'activité
-

Le niveau des franchises, seuils et plafonds d'indemnisation

EXERCICE Calcul d'une perte d'exploitation selon la monographie d'une entreprise fictive

- Objectif : savoir évaluer le chiffre d'affaire perdu qui engendre la perte d'exploitation
 - Préciser les modes de calculs retenus pour reconstituer la marge brute
-

Problématiques nouvelles sur le contrat PE

Cas pratique

EXERCICE Jeu de rôle : conseil d'une entreprise PME sur une garantie de pertes d'exploitation

- A partir d'un compte de résultat fictif, apprécier le risque PE et son taux d'exposition, et proposer un contrat PE en adéquation aux besoins de l'entreprise
- Objectif : savoir établir un contrat d'assurance de perte d'exploitation avec des garanties optimales et disposer des éléments de langage et des arguments pour mettre en avant l'importance de cette garantie

Dates

Classe virtuelle	Paris
10-11/09/2025	10-11/09/2025
12-13/11/2025	12-13/11/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.